

COMMISSION PARITAIRE NATIONALE

Convention Collective Nationale des Services de l'Automobile

ACCORD PARITAIRE NATIONAL RELATIF AU RNQSA ET AU RNCSA POUR L'ANNEE 2015

Les organisations soussignées,

Vu l'article 1-20 de la Convention collective modifié par l'avenant n°71,

Vu l'accord paritaire national du 15 mai 2007 étendu par arrêté ministériel du 23 décembre 2007, notamment ses articles 4, 5, 7 et 8 relatifs aux décisions paritaires d'actualisation du Répertoire National des Qualifications des Services de l'Automobile (RNQSA) et du Répertoire National des Certifications des Services de l'Automobile (RNCSA),

Vu la délibération paritaire n° 2-14 du 16 janvier 2014,

Après en avoir délibéré en commission paritaire nationale le 16 juin 2014,

Convient de ce qui suit :

Article 1er : Répertoire des qualifications

Les 5 fiches de qualification ci-annexées seront incorporées au RNQSA à la date du 1^{er} janvier 2015.

Les modifications apportées sont repérées en caractères italiques gras dans le corps des fiches. Les fiches nouvelles sont repérées par leur intitulé, qui figure en caractères italiques gras.

Dans l'édition 2015 du RNQSA, les diplômes et titres professionnels dont l'intitulé a été modifié à l'occasion de la mise à jour du RNCSA visée à l'article 2 seront repérés en caractères italiques gras dans chacune des fiches de qualification qui mentionne ces certifications dans le paragraphe 6 « Modes d'accès à la qualification ».

Article 2 : Répertoire des certifications

Le RNCSA ci-annexé entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2015.

Article 3 : Procédures

Le présent accord sera notifié puis déposé conformément aux dispositions des articles L.2231-5 et suivants du code du travail. Son extension dans les meilleurs délais sera sollicitée conformément aux dispositions des articles L.2261-24 et suivants du code du travail.

Fait à Suresnes, le 3 juillet 2014

Organisations professionnelles

FNAA

C.N.P.A.

Conseil National des Professeurs de l'Automobile

SPP

GNESA

FNCA

Pour l'UNIDEC

FFE

SNCTA

Organisations syndicales de salariés

FTN-CGT

FLN CFDT

FO

CFC-COCT

CFTC

DÉPANNEUR-REMORQUEUR V.L.**1/ Dénomination de la qualification :**

Dépanneur-remorqueur V.L.

2/ Objet de la qualification :Réalisation des activités de dépannage, de remorquage et d'évacuation de véhicules d'un P.T.A.C. inférieur *ou égal* à 3,5 T.**3/ Contenu de la qualification :**

A - Activités techniques :

- *évaluation des pannes avec mise en œuvre d'équipement de contrôle, avant décision de remorquage ou de dépannage,*
- dépannage de véhicules, comportant les interventions sur place, visant la remise en circulation,
- remorquage de véhicules, comportant toutes opérations de relevage / levage / évacuation, éventuellement sur plateau VHC, impliquant la maîtrise des équipements nécessaires, ainsi que la connaissance des règles de sécurité à mettre en œuvre.

B - Activités de service :

B.1 - Activités en relation avec l'organisation des interventions :

- utilisation de la documentation technique,
- *mise en œuvre des règles de sécurité sur routes et autoroutes,*
- organisation de l'intervention,
- entretien des équipements,
- application des procédures qualité en vigueur dans l'entreprise.

B.2 - Activités en relation avec la gestion des interventions :

- réception d'appels téléphoniques / accueil de la clientèle,
- assistance client,
- établissement de tous documents utiles,
- facturation et encaissement.

4/ Extensions possibles dans la qualification :

- relevage de PL d'un PTAC supérieur à 3,5 T,
- *utilisation de grue mobile sur camion ou automotrice.*

5/ Classement :

- échelon correspondant au contenu principal de la qualification : 3
- échelons majorés accessibles : 4 / 5
 - . en fonction de l'exercice des extensions possibles décrites au paragraphe 4,
 - . en fonction de l'application de critères valorisants (art. 3.02c de la convention collective).

6/ Modes d'accès à la qualification :

- soit par obtention d'une des certifications suivantes, dans le domaine de la maintenance de véhicules :
 - . CAP maintenance des véhicules automobiles, option "VP",
 - . CQP dépanneur-remorqueur VL,
- soit par décision directe du chef d'entreprise, en fonction des compétences du salarié, appréciées par rapport au contenu de la qualification (paragraphe 3).

7/ Possibilités d'évolution professionnelle :

- Verticale
 - . dépanneur-remorqueur PL (fiche F.6.1)
- Transversale
Voir Panorama

DÉPANNEUR-REMORQUEUR P.L.**1/ Dénomination de la qualification :**

Dépanneur-remorqueur P.L.

2/ Objet de la qualification :Réalisation des activités de dépannage, de remorquage et d'évacuation de véhicules d'un P.T.A.C. *supérieur* à 3,5 T.**3/ Contenu de la qualification :**

A - Activités techniques :

- *évaluation des pannes avec mise en œuvre d'équipement de contrôle, avant décision de remorquage ou de dépannage,*
- dépannage de véhicules, comportant les interventions sur place, visant la remise en circulation,
- remorquage de véhicule, comportant toutes opérations de relevage / levage / évacuation éventuellement sur plateau VHC, impliquant la maîtrise des équipements nécessaires, ainsi que la connaissance des règles de sécurité à mettre en œuvre.

B - Activités de service

B.1 - Activités en relation avec l'organisation des interventions :

- utilisation de la documentation technique,
- *mise en œuvre des règles de sécurité sur routes et autoroutes,*
- organisation de l'intervention,
- entretien des équipements,
- application des procédures qualité en vigueur dans l'entreprise.

B.2 - Activités en relation avec la gestion des interventions :

- réception d'appels téléphoniques / accueil de la clientèle,
- assistance client,
- établissement de tous documents utiles,
- facturation et encaissement.

4/ Extensions possibles dans la qualification :

- utilisation de grues mobiles sur camion.

5/ Classement :

- échelon correspondant au contenu principal de la qualification : 6
- échelons majorés accessibles : 7 / 8
- . en fonction de l'exercice des extensions possibles décrites au paragraphe 4,
- . en fonction de l'application de critères valorisants (art. 3.02c de la convention collective).

6/ Modes d'accès à la qualification :

- soit par obtention d'une des certifications suivantes, dans le domaine de la maintenance de véhicules :
 - . CAP maintenance des véhicules automobiles, option "VI", complété par une pratique professionnelle permettant d'assurer les activités figurant au paragraphe 3
 - . Bac professionnel maintenance des véhicules automobiles, option "V.I.", préparé sous statut scolaire,
 - . CQP dépanneur-remorqueur PL,
- soit par décision directe du chef d'entreprise, en fonction des compétences du salarié, appréciées par rapport au contenu de la qualification (paragraphe 3).

7/ Possibilités d'évolution professionnelle :

- Verticale
 - . technicien confirmé mécanique automobile (fiche A.9.1)
 - . technicien confirmé véhicules utilitaires et industriels (fiche A.9.2)
- Transversale
Voir Panorama

Handwritten notes and signatures in the bottom left corner, including the letters "EP" in blue ink.

Handwritten notes and signatures in the bottom right corner, including the letters "T. A" in blue ink.

DÉMONTEUR AUTOMOBILE

1/ Dénomination de la qualification :

Démonteur Automobile

2/ Objet de la qualification :

Le Démonteur Automobile réalise le démontage du véhicule dans le respect des directives reçues.

3/ Contenu de la qualification :

A - Activités techniques :

- dépollution / stockage des produits polluants intégrant éventuellement les fluides frigorigènes *conformément à la réglementation en vigueur au sein de l'activité*,
- démontage et marquage des pièces,
- contrôle visuel / nettoyage et étiquetage des pièces.

B - Organisation et gestion de l'intervention :

B.1 - Organisation de l'intervention :

- utilisation des fiches de démontage fournies par l'entreprise,
- agencement et entretien du poste de travail,
- application des procédures qualité en vigueur dans l'entreprise.

B.2 - Gestion de l'intervention :

- mise en ordre des parcs d'attente (selon directives reçues).

4/ Extensions possibles dans la qualification :

- diagnostic des organes du véhicule,
- tri des pièces.

5/ Classement :

- échelon correspondant au contenu principal de la qualification : 3
- échelons majorés accessibles : 4 / 5
 - en fonction de l'exercice des extensions possibles décrites au paragraphe 4,
 - en fonction de l'application de critères valorisants (art. 3.02c de la convention collective).

6/ Modes d'accès à la qualification :

- soit par obtention d'une des certifications suivantes, dans le domaine de la maintenance automobile :
 - CAP maintenance des véhicules automobiles, option "VP" ou "VI" ou "motocycles",
 - CQP «Démonteur Automobile»,
- soit par décision directe du chef d'entreprise, en fonction des compétences du salarié, appréciées par rapport au contenu de la qualification (paragraphe 3).

7/ Possibilités d'évolution professionnelle :

- Verticale
 - Démonteur Automobile spécialiste (fiche H.6.1)
 - Démonteur Automobile confirmé (fiche H.9.1)
- Transversale
Voir Panorama*

ce

ET

BA

AS
C
D

fn
L4
T-A

CHEF D'EQUIPE ATELIER DEMONTAGE RECYCLAGE AUTOMOBILE

1/ Dénomination de la qualification :

Chef d'équipe atelier démontage recyclage automobile

2/ Objet de la qualification :

Le chef d'équipe atelier démontage recyclage automobile assure les activités concourant aux opérations de diagnostic et de mise en sécurité d'organes sensibles et complexes. Il assure également une fonction d'encadrement.

3/ Contenu de la qualification :

A - Activités techniques :

- mise en route des véhicules,
- diagnostic des moteurs thermiques,
- contrôle des pièces démontées selon une procédure appropriée.

B - Activités réalisées en appui d'un responsable hiérarchique :

- affectation / suivi et contrôle des activités confiées aux collaborateurs,
- appui aux démonteurs pour la réalisation de toutes activités techniques,
- tutorat de jeunes en formation alternée,
- participation à l'élaboration et au suivi du plan de formation des collaborateurs,
- application des procédures qualité en vigueur dans l'entreprise.

Le chef d'équipe atelier démontage recyclage automobile s'assure de l'application des règles, normes des procédures qui régissent l'activité du site, ainsi que de l'application des démarches qualité, des règles du droit du travail, d'hygiène et de sécurité, de respect de l'environnement.

C - Activités de gestion et d'organisation :

- établissement de tableaux de bord relatifs à l'activité,
- organisation de l'atelier et agencement de postes de travail,
- entretien des équipements / suivi de la maintenance des équipements de son atelier,
- application des procédures qualité en vigueur dans l'entreprise,
- mise à jour et classement de la documentation professionnelle,
- établissement et classement de tous documents internes / comptables.

4/ Extensions possibles dans la qualification :

5/ Classement :

- Maîtrise - échelon correspondant au contenu principal de la qualification : 20
- échelons majorés accessibles : 21 / 22
 - . en fonction de l'exercice des extensions possibles décrites au paragraphe 4,
 - . en fonction de l'application de critères valorisants (art. 3B-02c de la convention collective).

6/ Modes d'accès à la qualification :

- soit par obtention d'une des certifications suivantes, dans le domaine de la maintenance automobile :
 - . BTS après-vente automobile, option "VP", "VI" ou "motocycle",
 - . CQP *chef d'équipe atelier démontage recyclage automobile*,
- soit par décision directe du chef d'entreprise, en fonction des compétences du salarié, appréciées par rapport au contenu de la qualification (paragraphe 3).

7/ Possibilités d'évolution professionnelle :

- Verticale
 - . *responsable de centre(s) de recyclage automobile*,
 - . gestionnaire (fiche Z.23.1), sous appellation d'emploi spécifique d'entreprise,
 - . cadre expert (fiche Z.C.I.1), sous appellation d'emploi spécifique d'entreprise.
- Transversale
Voir Panorama

ce

LU

EP

EP

EP

JR

CR
T, A

RESPONSABLE DE CENTRE(S) DE RECYCLAGE AUTOMOBILE

1/ Dénomination de la qualification :

Responsable de centre(s) de recyclage automobile

2/ Objet de la qualification :

Le Responsable de centre(s) de recyclage automobile encadre les activités concourant à la gestion économique, organisationnelle et humaine d'un ou de plusieurs centres VHU (véhicules hors d'usage). Ces activités sont réalisées de manière autonome ou en appui du responsable hiérarchique.

3/ Contenu de la qualification :

A - Activités organisationnelles :

Il organise le processus de traitement des véhicules hors d'usage et identifie les débouchés de valorisation des matières. A cet effet :

- il rationalise et optimise le processus de démontage :
 - Identification des pièces de réemploi des VHU (au regard du marché de la revente),
 - Description des procédures de démontage.
- il identifie les matières destinées au recyclage ou à la valorisation :
 - Identification des matières à recycler ou à valoriser,
 - Identification des opportunités de recyclage ou des débouchés.
- il veille au respect de la réglementation en vigueur :
 - Réalisation d'une veille réglementaire,
 - Respect et mise en œuvre des règles/normes relatives à la sécurité, à la qualité et à l'environnement,
 - Gestion des relations avec les organismes de contrôle/pouvoirs publics,

B - Activités managériales :

Il coordonne les équipes chargées de la prise en charge, de la dépollution, du démontage du VHU et de sa transmission aux broyeurs agréés. A cet effet, il encadre, organise et suit l'activité de ses collaborateurs. Il peut également être amené à participer à la gestion des ressources humaines (participation au recrutement ...).

C - Activités commerciales et financières :

Il participe au développement commercial des centres VHU. Pour ce faire, il optimise la gestion et la vente des pièces de réemploi :

- Gestion des stocks de pièces de réemploi et traçabilité,
- Définition d'une stratégie commerciale et mise en œuvre,
- Gestion des relations extérieures (fournisseurs, assureurs, experts).

Il contribue à la gestion financière d'un centre VHU :

- Suivi de l'activité du (des) centre(s) VHU et identification des axes de rentabilité et de progression de l'entreprise.

4/ Extensions possibles dans la qualification :

5/ Classement :

Cadre de niveau I, sur degré A, B ou C selon l'importance de la responsabilité, de l'autonomie, de l'expérience et de l'autorité qui sont reconnues au cadre dans l'exercice de sa qualification.

6/ Modes d'accès à la qualification :

- soit par obtention d'une des certifications suivantes, dans le domaine de la maintenance automobile :
 - . CQP Responsable de centre(s) de recyclage automobile,
 - . Licence Professionnelle « Organisation et Management des Services de l'Automobile »,
- soit par décision directe du chef d'entreprise, en fonction des compétences du salarié, appréciées par rapport au contenu de la qualification (paragraphe 3).

7/ Possibilités d'évolution professionnelle :

- Transversale
Voir Panorama

REPertoire NATIONAL DES CERTIFICATIONS DES SERVICES DE L'AUTOMOBILE 2015

SÉRIE 1

Les certifications visées ci-dessous permettent d'accéder à des qualifications du RNQSA positionnées sur l'échelon de référence 3, dans les conditions fixées par l'article 3-02 de la Convention collective.

CAP : Maintenance des véhicules

- option A : voitures particulières
- option B : véhicules de transport routier
- option C : motocycles

CAP : Réparation des carrosseries

CAP : Peinture en carrosserie

CAP : Vendeur-magasinier en pièces de rechange et équipements automobiles

CAP : Employé de vente spécialisé, option C : service à la clientèle

BEP : Métiers de la relation aux clients et aux usagers

BEP : Métiers des services administratifs

BEPECASER

Titre professionnel du ministère chargé de l'emploi : Peintre en carrosserie

Titre professionnel du ministère chargé de l'emploi : Carrossier réparateur

Titre professionnel du ministère chargé de l'emploi : Mécanicien(ne) réparateur(trice) de véhicules industriels

Titre professionnel du ministère chargé de l'emploi : Mécanicien(ne) réparateur(trice) automobile

Titre professionnel du ministère chargé de l'emploi : Mécanicien(ne) électricien(ne) automobile

CQP : Opérateur service rapide

CQP : Mécanicien de maintenance automobile

CQP : Mécanicien de maintenance motocycles

CQP : Mécanicien cycles

CQP : Opérateur maintenance pneumatiques véhicules industriels

CQP : Mécanicien collision

CQP : Tôlier ferreur

CQP : Peintre préparateur

CQP : Magasinier

CQP : Opérateur préparation véhicules

Ca
S
U
CP
EP

AP
Ca
JG
T.A

CQP : Opérateur station-service

CQP : Dépanneur-remorqueur VL

CQP : Démonteur automobile

CQP : Agent d'opérations location

CQP : Agent d'exploitation de stationnement

CQP : Mécanicien de maintenance véhicules utilitaires et industriels

CQP : Opérateur vitrage

CQP : Débosseleur sans peinture

SÉRIE 2

Les certifications visées ci-dessous permettent d'accéder à des qualifications du RNQSA positionnées sur l'échelon de référence 6, dans les conditions fixées par l'article 3-02 de la Convention collective.

Certaines certifications inscrites dans une série inférieure à la série 2 permettent également à leur titulaire d'accéder à l'échelon 6 dans les conditions indiquées ci-dessus, si leur obtention a été complétée par une pratique professionnelle permettant d'assurer les activités décrites dans le § 3 « contenu de la qualification » de la fiche correspondant à l'emploi occupé. Cette mention figure alors au § 6 « modes d'accès à la qualification » de la fiche concernée.

Mention complémentaire au CAP: Réalisation de circuits oléohydrauliques et pneumatiques

Mention complémentaire au CAP: Maintenance des moteurs diesel et de leurs équipements

Mention complémentaire au CAP: Maintenance des systèmes embarqués de l'automobile

Bac professionnel : Maintenance des véhicules

préparé sous statut scolaire

- option A : voitures particulières
- option B : véhicules de transport routier
- option C : motocycles

Bac professionnel : Réparation des carrosseries

préparé sous statut scolaire

Bac professionnel : Vente

préparé sous statut scolaire

Bac professionnel : Gestion - administration

préparé sous statut scolaire

Bac professionnel : Commerce

préparé sous statut scolaire

BEPECASER : Avec mention "groupe lourd" ou "2 roues"

Titre professionnel du ministère chargé de l'emploi : Contrôleur technique automobile

Titre professionnel du ministère chargé de l'emploi : Technicien(ne) après-vente automobile

CQP : Démonteur automobile spécialiste

CQP : Opérateur spécialiste service rapide

CC
AF
CT
EP

TJ
CA
T.A

CQP : Mécanicien spécialiste automobile

CQP : Mécanicien spécialiste motocycles

CQP : Tôlier spécialiste

CQP : Peintre spécialiste

CQP : Conseiller de vente pièces de rechange et accessoires ou magasinier-vendeur P.R.A. ou vendeur boutique P.R.A.

CQP : Opérateur spécialiste maintenance pneumatiques véhicules industriels

CQP : Dépanneur-remorqueur PL

CQP : Mécanicien spécialiste cycles

CQP : Rénovateur véhicules d'occasion

CQP : Agent d'opérations location spécialiste

CQP : Contrôleur technique VL

CQP : Contrôleur technique PL

CQP : Vendeur motocycles

CQP : Opérateur de stationnement

CQP : Mécanicien spécialiste véhicules utilitaires et industriels

CQP : Electricien spécialiste véhicules utilitaires et industriels

CQP : Metteur en main de véhicule

CQP : Électricien spécialiste automobile

CQP : Opérateur spécialiste station-service

Handwritten notes:
LL
LL
S
EP

Handwritten notes:
AC
LA R
T. A

SÉRIE 3

Les certifications visées ci-dessous permettent d'accéder à des qualifications du RNQSA positionnées sur l'échelon de référence 9, dans les conditions fixées par l'article 3-02 de la Convention collective.

Certaines certifications inscrites dans une série inférieure à la série 3 permettent également à leur titulaire d'accéder à l'échelon 9 dans les conditions indiquées ci-dessus, si leur obtention a été complétée par une pratique professionnelle permettant d'assurer les activités décrites dans le § 3 « contenu de la qualification » de la fiche correspondant à l'emploi occupé. Cette mention figure alors au § 6 « modes d'accès à la qualification » de la fiche concernée.

Bac professionnel : Maintenance des véhicules

préparé en alternance sous contrat de travail ou en formation continue

- option A : voitures particulières
- option B : véhicules de transport routier
- option C : motocycles

Bac professionnel : Réparation des carrosseries

préparé en alternance sous contrat de travail ou en formation continue

Bac professionnel : Vente

préparé en alternance sous contrat de travail ou en formation continue

Bac professionnel : Gestion - administration

préparé en alternance sous contrat de travail ou en formation continue

Bac professionnel : Commerce

préparé en alternance sous contrat de travail ou en formation continue

Bac professionnel : Accueil – relations clients et usagers

préparé en alternance sous contrat de travail ou en formation continue

Titre de l'EPCRA : Commercial en automobile

Titre professionnel : Conseiller technique cycles

CQP : Technicien électronicien électricien automobile

CQP : Technicien confirmé motocycles

CQP : Tôlier confirmé

CQP : Peintre confirmé

CQP : Conseiller de vente confirmé pièces de rechange et accessoires ou magasinier-vendeur confirmé P.R.A. ou vendeur boutique confirmé P.R.A.

CQP : Vendeur itinérant pièces de rechange et accessoires

CQP : Vendeur

CQP : Démonteur automobile confirmé

CQP : Technicien confirmé mécanique automobile

CQP : Contrôleur technique confirmé VL

CQP : Contrôleur technique confirmé PL

CQP : Technicien confirmé mécanique véhicules utilitaires et industriels

CQP : Technicien confirmé véhicules utilitaires et industriels

CQP : Technicien garantie après-vente

SÉRIE 4

Les certifications visées ci-dessous permettent d'accéder à des qualifications du RNQSA positionnées sur l'échelon de référence 12, dans les conditions fixées par l'article 3-02 de la Convention collective.

Certaines certifications inscrites dans une série inférieure à la série 4 permettent également à leur titulaire d'accéder à l'échelon 12 dans les conditions indiquées ci-dessus, si leur obtention a été complétée par une pratique professionnelle permettant d'assurer les activités décrites dans le § 3 « contenu de la qualification » de la fiche correspondant à l'emploi occupé. Cette mention figure alors au § 6 « modes d'accès à la qualification » de la fiche concernée.

CQP : Carrossier-peintre

CQP : Technicien expert après-vente automobile

CQP : Technicien expert après-vente véhicules utilitaires et industriels

CQP : Technicien expert après-vente motocycles

CQP : Spécialiste garantie après-vente

SÉRIE 5

Les certifications visées ci-dessous permettent d'accéder à des qualifications du RNQSA positionnées sur l'échelon de référence 17, dans les conditions fixées par l'article 3B-02 de la Convention collective.

CQP : Coordinateur préparation de véhicules de location

CQP : Adjoint au responsable d'exploitation de stationnement

CU
U
PA
S
CP
EP

AF
SN
L9
T.A

SÉRIE 6

Les certifications visées ci-dessous permettent d'accéder à des qualifications du RNQSA positionnées sur l'échelon de référence 20, dans les conditions fixées par l'article 3B-02 de la Convention collective.

Certaines certifications inscrites dans une série inférieure à la série 6 permettent également à leur titulaire d'accéder à l'échelon 20 dans les conditions indiquées ci-dessus, si leur obtention a été complétée par une pratique professionnelle permettant d'assurer les activités décrites dans le § 3 « contenu de la qualification » de la fiche correspondant à l'emploi occupé. Cette mention figure alors au § 6 « modes d'accès à la qualification » de la fiche concernée.

BTS : Après-vente automobile

- option : véhicules particuliers
- option : véhicules industriels
- option : motocycle

BTS : Assistant de manager

BTS : Assistant gestion de PME / PMI

BTS : Comptabilité et gestion des organisations

BTS : Négociation et relation client

BTS : Management des unités commerciales

DUT : Gestion des entreprises et des administrations

- option finances / comptabilité
- option gestion appliquée aux petites et moyennes organisations (GAPMO)

DUT : Techniques de commercialisation

DUT : Gestion logistique et transport

Titre de l'ESCRA : Gestionnaire d'unité commerciale spécialisée en automobile

BAFM

Brevet de maîtrise : Carrossier peintre en carrosserie

Brevet de maîtrise : Réparateur-gestionnaire en maintenance automobile

CQP : Vendeur automobile confirmé

CQP : Vendeur confirmé véhicules utilitaires

CQP : Vendeur confirmé véhicules industriels

CQP : Réceptionnaire après-vente

CQP : Chef d'équipe atelier

CQP : Chef d'équipe ventes pièces de rechange et accessoires

CQP : Chef de secteur vente itinérante pièces de rechange et accessoires

CQP : Chef d'équipe préparation livraison

CQP : Chef de station-service

CQP : Chef d'équipe atelier en démontage recyclage automobile

- CQP : Chef de centre de contrôle technique VL
- CQP : Chef de centre de contrôle technique PL
- CQP : Chef de groupe opérationnel
- CQP : Responsable d'exploitation de stationnement
- CQP : Chef d'équipe motocycles
- CQP : Agent de maîtrise atelier

SÉRIE 7

Les certifications visées ci-dessous permettent d'accéder à des qualifications du RNQSA positionnées sur l'échelon de référence 23, dans les conditions fixées par l'article 3B-02 de la Convention collective.

Certaines certifications inscrites dans une série inférieure à la série 7 permettent également à leur titulaire d'accéder à l'échelon 23 dans les conditions indiquées ci-dessus, si leur obtention a été complétée par une pratique professionnelle permettant d'assurer les activités décrites dans le § 3 « contenu de la qualification » de la fiche correspondant à l'emploi occupé. Cette mention figure alors au § 6 « modes d'accès à la qualification » de la fiche concernée.

- CQP : Attaché commercial automobile
- CQP : Attaché commercial sociétés
- CQP : Attaché commercial véhicules utilitaires
- CQP : Attaché commercial véhicules industriels
- CQP : Gestionnaire ou Contremaître d'atelier
- CQP : Gestionnaire pièces de rechange et accessoires
- CQP : Chef d'agence(s) de location

SÉRIE 8

Les certifications visées ci-dessous permettent d'accéder à des qualifications du RNQSA positionnées sur le niveau I A, dans les conditions fixées par l'article 5-02 de la Convention collective.

Certaines certifications inscrites dans une série inférieure à la série 8 permettent également à leur titulaire d'accéder au niveau I A dans les conditions indiquées ci-dessus, si leur obtention a été complétée par une pratique professionnelle permettant d'assurer les activités décrites dans le § 3 « contenu de la qualification » de la fiche correspondant à l'emploi occupé. Cette mention figure alors au § 6 « modes d'accès à la qualification » de la fiche concernée.

Licence, ou diplôme de niveau équivalent, ou titre homologué au niveau II (de la nomenclature de l'Education nationale), dans les domaines des sciences et techniques correspondant aux qualifications de branche (niveaux I à IV du R.N.Q.S.A).

Licence professionnelle : Organisation et Management des Services de l'Automobile

DCG

Diplôme d'Ingénieur du CNAM : Maintenance de véhicules, option automobile

Titre de l'ISCAM : Manager commercial de la distribution automobile

B.A.D.G.E. ESSCA-GNFA : Management de la distribution et des services automobiles

Master de l'ESSCA : spécialisation management des réseaux automobiles

CQP : Conseiller des ventes automobiles

CQP : Conseiller des ventes sociétés

CQP : Conseiller des ventes véhicules utilitaires

CQP : Conseiller des ventes véhicules industriels

CQP : Cadre technique d'atelier

CQP : Cadre technique pièces de rechange et accessoires

CQP : Adjoint au chef après-vente ou responsable d'atelier

CQP : Chef après-vente

CQP : Adjoint au chef des ventes

CQP : Chef des ventes

CQP : Adjoint au chef des ventes pièces de rechange et accessoires ou responsable de magasin

CQP : Chef des ventes pièces de rechange et accessoires

CQP : Responsable d'unité(s) d'enseignement de la sécurité routière et de la conduite

CQP : Responsable de station(s)-service

CQP : Responsable de centre(s) de recyclage automobile

SÉRIE 9

Les titulaires des anciens diplômes et titres ci-dessous sont classés selon les modalités de la fiche de qualification correspondant à l'emploi occupé, en fonction de la pratique professionnelle qu'ils ont acquise depuis l'obtention de leur certification.

Bac professionnel : Comptabilité
préparé sous statut scolaire

Bac professionnel : Secrétariat
préparé sous statut scolaire

BTS : Ventes et productions touristiques

CQP : Conseiller technique cycles

SIGNIFICATION DES SIGLES

ANFA : Association Nationale pour la Formation Automobile

B.A.D.G.E. : Bilan d'Aptitude Délivré par les Grandes Ecoles

BAFM : Brevet d'aptitude à la formation des moniteurs

BEP : Brevet d'Etudes Professionnelles

BEPECASER : Brevet pour l'exercice de la profession d'enseignant de la conduite automobile et de la sécurité routière

BTS : Brevet de Technicien Supérieur

CAP : Certificat d'Aptitude Professionnelle

CNAM : Conservatoire National des Arts et Métiers

CQP : Certificat de Qualification Professionnelle

DCG : Diplôme de comptabilité et de gestion

DUT : Diplôme Universitaire de Technologie

EPCRA : Ecole Professionnelle du Commerce des Réseaux Automobiles

ESCRA : Ecole Supérieure du Commerce des Réseaux Automobiles

ESSCA : Ecole Supérieure des Sciences Commerciales d'Angers

GNFA : Groupement National pour la Formation Automobile

ISCAM : Institut Supérieur de la Communication, des Affaires et du Management

ll

ll

S

ll

EP

ll

ll

Jrj

T.A

